



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS  
D'ENLEVEMENTS D'ENCOMBRANTS ET DE  
GRAVATS DANS LA CITE INDUSTRIELLE  
RUE DE LA JARRY A VINCENNES PASSE  
AVEC LA SOCIETE COLOMBO**

**DÉCISION N° AU-18-094  
EN DATE DU 10 AVRIL 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 66 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 29 janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 20 mars 2018 attribuant le marché à la société COLOMBO ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société COLOMBO, domiciliée, 13 Voie des Suisses – 92220 BAGNEUX, représentée par Madame PERAL Elise, Chef de secteur, le marché de prestations d'enlèvement des encombrants et de gravats dans la cité industrielle, rue de la Jarry à Vincennes (94300).

Les prestations s'exécuteront dans un délai de 8 semaines :

Le montant des prestations s'élève à : 392 000 € HT soit 470 400 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

l'Adjoint au maire chargé des  
grands travaux, des travaux  
d'entretien des équipements  
publics, de l'urbanisme et de  
l'habitat,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**